

**REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE  
VILLE DE THONON-LES-BAINS**



**Délibération du Conseil Municipal  
de la Ville de Thonon-les-Bains  
Séance du 18 mars 2024**

CM240318\_006

**RESSOURCES HUMAINES**

**Modification du tableau des effectifs et des emplois**

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit mars, à 19 heures, le Conseil Municipal convoqué régulièrement le 12 mars 2024 s'est réuni Espace de conférences de l'Excelsior, place Henry Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON, Maire.

**En exercice : 39**

**Présents : 34**

**Représentés : 5**

**Votants : 39**

**Quorum : atteint**

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

Monsieur Christophe ARMINJON, Monsieur Jean-Claude TERRIER, Madame Katia BACON, Monsieur Gérard BASTIAN, Madame Nicole JAILLET, Monsieur Jean-Pierre FAVRAT, Madame Isabelle PLACE-MARCOZ, Monsieur Jean DORCIER, Madame Cassandra WAINHOUSE, Monsieur Jean-Marc BRECHOTTE, Madame Véronique VULLIEZ, Monsieur Philippe LAHOTTE, Monsieur René GARCIN, Madame Carine DE LA IGLESIA, Monsieur Mustafa GOKTEKIN, Monsieur Michel ELLENA, Monsieur Patrick TISSUT, Madame Sylvie COVAÇ, Monsieur Joël ANNE, Madame Catherine PERRIN, Monsieur Serge DELSANTE, Madame Laurence BOURGEOIS, Monsieur Mickaël MAQUAIRE, Madame Johanna LEROY, Monsieur Richard BAUD, Monsieur Jean-Baptiste BAUD, Madame Sophie PARRA D'ANDERT, Monsieur Thomas BARNET, Madame Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, Monsieur Franck DALIBARD, Monsieur Arnaud BERAST, Monsieur Jean-Louis ESCOFFIER, Madame Astrid BAUD-ROCHE, Monsieur Quentin DUVOCELLE

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Madame Brigitte MOULIN à Monsieur Jean-Claude TERRIER
- Madame Emmanuelle VUATTOUX à Madame Isabelle PLACE-MARCOZ
- Madame Deborah VERDIER à Madame Véronique VULLIEZ
- Monsieur Osman ATEŞ à Monsieur Jean DORCIER
- Monsieur Marc-Antoine GRANDO à Monsieur Jean-Baptiste BAUD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Isabelle PLACE-MARCOZ.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

**CM240318\_006****RESSOURCES HUMAINES****Modification du tableau des effectifs et des emplois**

Monsieur ARMINJON, Maire, expose :

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

VU le Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

VU le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

VU les crédits de personnels inscrits au budget en cours,

VU le tableau des emplois et des effectifs,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de cadre d'emploi ou de grade ouvert pour l'emploi concerné.

Monsieur le Maire PROPOSE de modifier le tableau des effectifs et des emplois de la commune en procédant aux modifications suivantes :

**Modification du tableau des emplois et effectifs suite à mouvements de personnels****I. Création de poste**

<b>Service</b>	<b>Emploi</b>	<b>Catégorie d'emploi</b>	<b>Statut</b>	<b>Grade</b>	<b>Temps de travail</b>
Construction et Patrimoine	Assistant administratif	C	Contractuel ou Titulaire	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	TC



## **II. Modification du tableau des emplois et effectifs suite à mouvements de personnels**

Ces modifications prennent acte des modifications de grades, suite à recrutement.  
 Ces modifications n'entraînent pas d'évolution dans le volume des effectifs de la Ville.

Service	Statut Temps de travail	Catégorie d'emploi	Grade actuel	Nouvelle catégorie d'emploi	Nouveau grade	Fonction
Education jeunesse	TIT /CDD TC	A	EJE classe exceptionnelle	B	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	Coordinatrice d'animation parentalité-vivre ensemble
Urbanisme	TIT /CDD TC	B	Rédacteur	B	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	Responsable du service foncier
Police municipale	Titulaire TC	C	Gardien brigadier de PM	C	Brigadier chef principal de PM	Agent de tranquillité de nuit

De plus, il convient de plus de modifier les modalités de contrat et de recrutement relatif à l'emploi d'animateur en accueils périscolaires :

Service	Fonction	Catégorie d'emploi	Grade Temps de travail	Statut précédent	Nouveau statut
Education jeunesse	1 animateur jeunesse	C	Adjoint d'animation TNC 14h07	CDI	Titulaire ou contractuel

## **III. Modification du tableau des emplois et des effectifs suite à des suppressions de poste**

Il convient de procéder à la suppression de deux postes vacants.

Service	Fonction	Catégorie d'emploi	Grade	Statut	Temps de travail
Direction Générale	Emploi de direction	A	Administrateur général	TIT	Temps complet
Direction Générale	Emploi de direction	A	Administrateur	TIT	Temps complet

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

**Pour : 37**

**Abstention : 2**

Monsieur Jean-Louis ESCOFFIER, Madame Astrid BAUD-ROCHE

- D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs et des emplois,
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,



Isabelle PLACE-MARCOZ

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*